



# CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE<sup>i</sup>

## ASSOCIATION DE SOCCER DE CHARLESBOURG LE KODIAK DE CHARLESBOURG

Le présent Code d'éthique et de déontologie (Code de déontologie) régit les activités du Club de soccer de Charlesbourg (l'ASC) en vue du respect d'une éthique et d'une morale irréprochable de la part de ses membres. Nous présentons ici un ensemble de droits et devoirs qui régissent la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et les autres membres ou intervenants externes.

Le présent Code de déontologie s'adresse à tous les membres de l'ASC, soit ses administrateurs, entraîneurs, employés, bénévoles, parents et joueurs quel que soit leur statut ou leur ancienneté à l'intérieur de l'organisation.

Chaque membre s'engage, lors de son adhésion à l'organisation, à le respecter entièrement et sans condition sous peine de subir les sanctions appropriées et ce, en vertu du lien contractuel librement établi entre lui et l'ASC.

Il ne s'agit donc pas d'éliminer les sources de plaisir des uns mais plutôt de les contrôler pour éviter les abus envers les autres. Pour réaliser ses objectifs, le présent Code de déontologie, entend favoriser un juste équilibre entre les libertés et les obligations de tous et chacun.

**Notre mission, notre ambition, les moyens pour y parvenir et nos valeurs sont le fondement même de notre Code de déontologie :**

**Mission:**

Promouvoir le plaisir du jeu et privilégier le développement de l'individu pour l'atteinte de son plein potentiel.

**Ambition:**

Être la référence du soccer à Québec

**Moyens pour y parvenir:**

- 1- Favoriser la confiance en soi et l'épanouissement
- 2- Promouvoir la démocratie du jeu

- 3- Offrir un encadrement technique et professionnel de haut niveau
- 4- Exploiter la créativité et l'innovation
- 5- Mettre de l'avant notre esprit de collaboration et de partenariat
- 6- Proposer un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux

**Nos valeurs:**

- Honneur
- Dépassement
- Respect
- Intégrité
- Plaisir

**1. LES MEMBRES DE L'ASC :**

Considérant que les membres de l'ASC ont le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie, qu'ils ont le droit d'être au courant des affaires de la corporation et le droit de retirer du plaisir de leur implication comme joueur, parent, employé ou bénévole, ils doivent :

- A) Respecter les orientations et les décisions de l'ASC ;
- B) Respecter les règlements et politiques de l'ASC ;
- C) Être soucieux de l'image de l'ASC dans les lieux publics, en conformité avec la Politique d'utilisation de l'image, du logo et de l'uniforme du Kodiak ASC ;
- D) Respecter les décisions des arbitres et leur autorité pendant et après le jeu ;

**2. LES ADMINISTRATEURS**

Considérant le droit de retirer du plaisir de leur implication bénévole et d'être traités avec respect dans l'exécution de leurs charges, les administrateurs de l'ASC doivent :

- A) S'assurer que les fonds de la corporation soient gérés dans les meilleurs intérêts du club
- B) Respecter les décisions des arbitres et leur autorité pendant et après le jeu et exiger un comportement similaire des autres membres de l'ASC ;
- C) Ne régler aucun problème (avec les entraîneurs, les parents, etc...) en présence des enfants ;
- D) Faire preuve de solidarité à l'égard des orientations et décisions du Conseil d'administration et ne pas les critiquer publiquement ;
- E) Respecter les règlements et politiques de l'ASC et en faire la promotion ;
- F) Être soucieux de l'image du club dans les lieux publics ;
- G) Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions. Ne manifester aucune violence physique ou verbale envers quiconque. Ne pas avoir de comportement excessif dans les lieux publics ;

- H) Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporteurs et exiger un comportement identique des autres membres de l'ASC ;
- I) S'assurer que tous les membres de l'ASC soient traités avec équité ;
- J) Agir avec honnêteté et loyauté ;
- K) Prendre les décisions avec transparence ;
- L) Avoir des rapports empreints de courtoisie, conserver sa dignité en tout temps et en tout lieu ;
- M) S'impliquer activement dans l'organisation ;
- N) Faire en sorte que l'intérêt des jeunes soit au centre de toute décision ;
- O) Penser et diffuser les valeurs de l'ASC ;
- P) Demeurer un modèle positif pour les enfants, les entraîneurs, les parents, et autres membres de l'ASC ;
- Q) S'assurer que le code de déontologie est respecté à tous les niveaux de l'organisation ;
- R) Considérer le bénévolat comme une ressource à protéger et à développer ;
- S) Agir avec soin, prudence, diligence et compétence ;
- T) Dénoncer sans tarder toute situation qui pourrait être source de conflit d'intérêt ou en donner l'apparence ;
- U) Après la fin de son mandat : agir avec prudence, discrétion et loyauté.

A)

### 3. LES JOUEURS

Considérant que les joueurs du Kodiak ont le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie, et qu'ils ont le droit de retirer du plaisir lors de la pratique de leur sport, ils doivent :

- A) Obéir et respecter les règles du jeu ;
- B) Accepter toutes les décisions des arbitres et des entraîneurs sans jamais mettre en doute leurs compétences et leur intégrité ;
- C) Supporter honnêtement ses coéquipiers ;
- D) Refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie ;
- E) Accepter les erreurs de leurs coéquipiers et aider ceux qui présentent plus de difficultés ;
- F) Considérer les adversaires et les arbitres indispensables pour jouer ;
- G) Être courtois et respectueux envers les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et les adversaires en utilisant un langage sans injure ;
- H) Poursuivre leur engagement envers leurs coéquipiers, leur entraîneur et leur équipe jusqu'au bout ;
- I) Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire ;
- J) Accepter la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de leurs capacités et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire ;
- K) Jouer pour s'amuser en tentant d'obtenir la victoire mais en considérant la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer ;
- L) Considérer le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée ;
- M) Être l'ambassadeur des valeurs de leur sport ;
- N) Conserver en tout temps leur sang-froid et la maîtrise de leur gestes face aux autres participants ;
- O) Respecter les consignes établies par leur entraîneur et les règlements interne de l'équipe ;

- P) S'engager à ne pas vendre, consommer, être en possession de substances illicites ou être sous l'effet de celles-ci ou de l'alcool ;
- Q) S'engager à respecter les biens publics.

#### **4. L'ENTRAÎNEUR**

Considérant que les entraîneurs ont le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie et qu'ils ont le droit de retirer du plaisir de leur implication, ils doivent :

- A) Considérer chaque enfant avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition ;
- B) Reconnaître qu'il représente un modèle pour les joueurs ;
- C) Toujours agir dans le meilleur intérêt des enfants et du sport ;
- D) Considérer que le développement de la personne prime sur le développement du sport ;
- E) Connaître et respecter les règles écrites et non écrites de leur sport ;
- F) Respecter toutes les décisions des arbitres ;
- G) Tout en tentant d'obtenir la victoire, considérer la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer ;
- H) Reconnaître que chaque joueur a droit à l'erreur ;
- I) Respecter les joueurs, entraîneurs et partisans des autres équipes ;
- J) Reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la défaite ;
- K) Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire ;
- L) Faire preuve d'honnêteté envers les joueurs et le sport ;
- M) Refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie ;
- N) Utiliser un langage précis sans injure ni expression vulgaire ;
- O) Respecter leur pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et la dignité des joueurs ;
- P) Être fiers de leurs joueurs et leur communiquer cette fierté ;
- Q) Respecter les consignes émanant des administrateurs de l'ASC ;
- R) Toujours démontrer respect à autrui et à l'ASC par ses actes, gestes, paroles ou sa tenue ;
- S) Informer, dans la mesure du possible, tous les intervenants (joueurs, parents et assistants entraîneurs) de l'existence du Code de déontologie et des règlements pouvant les concerner et s'assurer de leur respect par ceux-ci ;
- T) Lors de situations conflictuelles, tenter de garder leur calme et rechercher la sécurité des joueurs, des spectateurs et des arbitres ;
- U) S'engager à ne pas vendre, consommer, être en possession de substances illicites ou être sous l'effet de celles-ci ou de l'alcool ;
- V) S'engager à ne jamais régler des problèmes en présence de personne non impliquées et à fournir un effort pour désamorcer les situations explosives.

## 5. L'ARBITRE

Considérant que les arbitres ont le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie et qu'ils ont le droit de retirer du plaisir de leur implication, ils doivent :

- A) Considérer leur uniforme d'arbitre comme son premier outil de travail ; Il doit être propre, convenable et se doit d'être porté avec fierté. Les joueurs voient l'uniforme avant tout ;
- B) Lui et ses assistants, porter le même uniforme s'ils souhaitent démontrer aux joueurs et entraîneurs qu'ils font, eux aussi, partie d'une équipe. Le ou les arbitre(s) forme(nt) la troisième équipe sur le terrain et elle se doit d'être unie et respectueuse ;
- C) Intervenir auprès des joueurs et des entraîneurs avec calme et sérénité, tout comme ceux-ci doivent lui parler avec calme et sérénité. Tous les participants ne sont pas des ennemis, mais des amis du soccer ;
- D) Tenir une forme physique aussi bonne sinon meilleure que celle des joueurs ;
- E) S'assurer que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité ;
- F) Avoir l'honnêteté d'aller au bout de leurs convictions et être droit ;
- G) Présenter un carton jaune ou rouge avec certitude et conviction et non pas avec rage, haine ou arrogance ;
- H) Considérer que la sécurité des joueurs est sa préoccupation première. Ils ne doivent pas être la cause de gestes de violence ou de brutalité, mais ils doivent réagir objectivement et avec froideur aux gestes qui peuvent être posés par les joueurs, les entraîneurs et les spectateurs ;
- I) Connaître parfaitement les lois du jeu. Ils doivent également comprendre l'esprit de la loi pour empêcher toutes formes de tricherie ;
- J) Respecter les joueurs et les entraîneurs et gagner leur respect ;
- K) S'engager à ne pas vendre, consommer, être en possession de substances illicites ou être sous l'effet de celles-ci ou de l'alcool.

## 6. PARENTS ET AUTRES SPECTATEURS

Considérant que les parents et les autres spectateurs ont le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie et qu'ils ont le droit de retirer du plaisir de leur implication comme parent accompagnant leur enfant et/ou comme spectateur et partisan intéressé, ils doivent :

- A) Considérer que les enfants font du sport d'abord pour leur propre plaisir et non pour les divertir. Ils n'insistent pas à faire participer leurs enfants s'ils n'en démontrent pas le désir ;
- B) Ne pas avoir d'attente irréaliste. Ils sont conscients que les enfants ne sont pas des athlètes professionnels et qu'ils ne doivent pas être jugés d'après les normes appliquées aux professionnels ;
- C) Considérer chaque enfant avec respect ;
- D) Respecter toutes les décisions des arbitres et des entraîneurs et encourager les autres participants à faire de même ;

- E) Ne jamais ridiculiser un enfant qui a commis une erreur durant un match ou une pratique ;
- F) Faire des commentaires plutôt positifs qui motivent et encouragent l'effort continu ;
- G) Reconnaître que chaque joueur a droit à l'erreur ;
- H) Considérer la victoire ou la défaite comme conséquence du plaisir de jouer ;
- I) Respecter les joueurs, entraîneurs et partisans des équipes adverses ;
- J) Laisser les entraîneurs jouer leur rôle car il leur revient d'enseigner les éléments techniques du sport ;
- K) Reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la défaite ;
- L) Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire ;
- M) Condamner l'usage de la violence sous toutes ses formes et, le cas échéant, le faire savoir de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de ligue ;
- N) Utiliser un langage respectueux, sans injure ni expressions vulgaires à l'égard des joueurs, des entraîneurs, des officiels et des autres spectateurs ;
- O) Considérer les arbitres comme une ressource indispensable et non comme des adversaires ;
- P) Respecter chacun des bénévoles de l'organisation, car sans eux les enfants ne pourraient pratiquer ce sport ;
- Q) Encourager tous les participants de manière civilisée ;
- R) Être fiers de leur enfant et lui dire ;
- S) Se respecter entre parents et spectateurs ;
- T) S'engager à ne pas vendre, consommer, être en possession de substances illicites ou être sous l'effet de celles-ci ou de l'alcool ;
- U) Reconnaître et appliquer les règles écrites et non-écrites du sport ;
- V) Faire preuve de retenue quand ils ne sont pas au fait d'une règle écrite ou non-écrite du sport ;
- W) Inviter les aux supporteurs de leur enfant à respecter ce Code de déontologie ;
- X) Ne jamais régler ou tenter de régler de problèmes en présence de personnes non impliquées et à fournir un effort pour désamorcer les situations explosives.

---

<sup>i</sup> Seul le genre masculin a été utilisé dans la rédaction du code d'éthique dans le but unique d'alléger sa lecture.